

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/09/2020
Et
Publication ou notification du :

L'an 2020, le 24 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur De TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/09/2020.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, DELORME Julie, FIOT Nathalie, GELLÉ Bérangère, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, JACQMIN Philippe, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusés : LE CALOCH Christian (Pouvoir à Mme GELLÉ), ROUILLON Gérard (Pouvoir à Mme Pinson-Leray)

A été nommée secrétaire : TEMPLE Aurélie

2020_50 – Tarifs assainissement 2021

EXPOSÉ

Le budget assainissement est un budget annexe du budget principal.

La commune a confié la gestion de son service assainissement à la société Véolia eau.

La principale recette de fonctionnement de ce budget est liée à la part communale, ou surtaxe communale, payée par les usagers du service d'assainissement et collectée par le délégataire pour le compte de la commune. Cette surtaxe est fixée par le conseil municipal : elle est destinée à couvrir les dépenses qui demeurent à la charge de la collectivité.

Comme les années passées, il est demandé à la commune de se prononcer avant la fin d'année sur le maintien ou non des tarifs pour sa part au titre de la collecte et du traitement des eaux usées. Il est proposé, pour l'année 2021, de maintenir les prix appliqués en 2020, soit :

	2020		2021	
	HT	TTC	HT	TTC
Part fixe abonnement	28,40	34,08	28,40	34,08
Part consommation jusqu'à 40m3	0,33	0,40	0,33	0,40

Envoyé en préfecture le 25/09/2020

Reçu en préfecture le 25/09/2020

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 044-214400913-20200924-2020_50-DE

Part consommation au-delà de 40m3	0,81	0,97	0,81	0,97
--------------------------------------	------	------	------	------

Le conseil, après avoir délibéré, décide :

- De maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021

A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/09/2020



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé de Trogoff".

Hervé de TROGOFF